



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE NIELLES-LES-BLEQUIN

SEANCE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 23 Juin, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 3 juin 2020.

Etaient présents : Isabelle LEROY, Luc SETAN, benoît DUCROCQ, Jean REGNIER, Roselyne BODART, Christophe DUFOUR, Jean-Paul PIQUET, Céline CARON, Julien HANNON, Geneviève FORATIER, David WEPIERRE, Charlotte MERLIER, pierre WINTER, Joël LEMORT

Excusée : Dorothée DENEUVILLE

Madame le Maire ouvre la séance.

Mr David WEPIERRE est nommé secrétaire de séance.

Objet : CENTRE AERE JUILLET 2020 - N° 2020-06-25

En partenariat avec Seninghem depuis 2016, le Centre de Loisirs Sans Hébergement aura lieu du 06 au 24 juillet 2020.

Au maximum par jour, 20 enfants âgés de 4 à 11 ans seront accueillis au Groupe scolaire Jean Fauviau à Nielles-les-Bléquin.

2 groupes seront encadrés par 2 animateurs minimum.

La gestion, les dépenses et les charges sont gérées par Seninghem. Un bilan financier sera réalisé en fin de centre. Le coût par enfant sera évalué.

Dans le cadre des mesures sanitaires les animateurs porteront un masque et la distanciation physique sera respectée.

Pour un enfant de Nielles, les tarifs varient selon le quotient familial et le nombre d'enfants inscrit par famille.

Pour les enfants extérieurs, le tarif est plus élevé mais reste le même pour un enfant scolarisé à l'école de Nielles-les-Bléquin.

Une garderie est prévue matin et soir encadrée par les animateurs moyennant un euro par heure.

Le repas pique-nique peut être pris sur place en présence des animateurs.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour que le centre de Loisirs sans hébergement ait lieu.

Objet : DUCASSE 2020 - N° 2020-06-26

Pour donner suite à la délégation de forains reçus le lundi 22 juin 2020 et au manque d'activité dû au COVID19, le conseil municipal s'est réuni en présence de Monsieur le Sous-Préfet pour une prise de décision concernant la ducasse 2020.

Il a été décidé que :

- chaque forain signera un protocole individuel d'engagement
- le port du masque est obligatoire à partir des enfants de plus de 11 ans
- l'entrée se fait avec filtrage
- des barrières seront installées pour la file d'attente

- les forains mettront à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée et à chaque manège
- chaque manège sera nettoyé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la ducasse ait lieu.

Objet : Validation des délégués non élus - N° 2020-06-27

- **CCAS**

André CARON
Joëlle GARDIN
Christophe WIMETZ
Martine DUCROCQ
Françoise DESMONS
Caroline REGNIER

- **LES IMPÔTS**

Délégués titulaires :
André CARON
Germain BODART
Georges DELATTRE
Gérard LEDUC
François TALVA
Pierre GUELQUE

Délégués suppléants :
Julien BOURGOIS
Ludovic SOURDEVAL
Hervé TALVA
Joël LECOUTRE

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour les personnes désignées ci-dessus.